

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/14/2020030733/justel>

Dossier numéro : 2020-04-14/07

Titre

14 AVRIL 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 mars 2020 relatif à l'organisation d'un appel à l'introduction de demandes d'aide pour des petites et moyennes éoliennes

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 22-04-2020 page : 27774

Entrée en vigueur : 22-04-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 1er de l'arrêté ministériel du 4 mars 2020 relatif à l'organisation d'un appel à l'introduction de demandes d'aide pour des petites et moyennes éoliennes d'une capacité nominale brute par éolienne supérieure à 10 kWe et inférieure ou égale à 300 kWe, la date de clôture du troisième appel est modifiée du 26 mai 2020 au 31 août 2020.

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.